

Établissement Public Foncier de Normandie

L'EPF de Normandie est un opérateur public de l'Etat, créé en 1968. C'est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). Il intervient auprès des collectivités territoriales de la région Normandie, voire également pour le compte de l'État afin de permettre aux collectivités de faire face aux enjeux fonciers.

L'EPF de Normandie intervient principalement sur l'action foncière et a pour mission :

- D'accomplir toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement du renouvellement urbain, la reconversion des friches industrielles, la réhabilitation des sites urbains dégradés et de leurs abords.
- contribuer à la protection des espaces agricoles, à la préservation des espaces naturels remarquables et à l'aménagement du territoire.
- De procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement des missions.
- De réaliser des opérations d'aménagement et d'équipements.

L'EPF de Normandie est soumis à un contrôle de la part du préfet de la région Normandie.

1. Les ressources financières

Le financement de l'Établissement Public Foncier repose sur quatre types de ressources.

- La Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) :

La TSE est une taxe spécifique de ressource propre. Cette taxe s'ajoute aux taxes directes locales (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation).

- Les produits de la vente et de la gestion des biens :

Ce sont les biens acquis par l'EPF à la demande des collectivités territoriales. Ils sont ensuite vendus aux collectivités ou aux mandataires publics qu'elles ont désignés.

- Les autres participations financières :

Différentes structure participent au financement des travaux de requalification de sites. Notamment les collectivités et organismes publiques, les fonds structurels européens et des entreprises privées.

- L'emprunt

2. Le Plan Pluriannuel d'Intervention 2017-2021

Le décret statutaire de création de l'EPF prévoit que « les activités de l'établissement s'exercent dans le cadre d'un Programme Pluriannuel d'Interventions ». Ce document stratégique définit les axes d'intervention de l'EPF sur une durée de 5 ans.

Vous pouvez consulter le Plan Pluriannuel d'Intervention : <http://www.epf-normandie.fr/Que-faisons-nous/Programme-Pluriannuel-d-Interventions-2017-2021>.

→ Flers Agglo a choisi l'EPF de Normandie en raison de ses missions, de ses expériences. Il offre une contribution au développement du territoire et une expertise de ses équipes. Il fait preuve d'une grande réactivité à toutes situations ou problème et s'engage à protéger les projets contre les risques.

Cet établissement est un co-financeur du projet sur la ZAC du Plancaïon ainsi que la Région Normandie.